



ZSC FR5300011

ZPS FR5310095

DO

DHFF

Habitats d'intérêt communautaire concernés	- Tous les habitats marins et terrestres
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- Toutes les espèces marines et terrestres
Secteur concerné	- L'intégralité du site Natura 2000

Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

Objectifs opérationnels :

- Veiller à une bonne articulation de la gestion avec les autres politiques publiques
- Tous les objectifs opérationnels terrestres et marins

Mesures :

- GOUV1 : Intégrer les enjeux de conservation dans les procédures réglementaires.
- GOUV3 Animation du site Natura 2000.

Contexte et problématiques

Sur le site N2000, de très nombreuses actions sont déjà menées en relation avec des politiques publiques variées dont la mise en œuvre est assurée principalement par les services de l'Etat et les collectivités territoriales. Ces politiques publiques et les acteurs impliqués sont décrits dans le diagnostic du DOCOB (volume I - Cadre général).

La multiplication des instances de gouvernance et l'absence, parfois, de coopération entre les acteurs augmentent le risque d'un fonctionnement en silo. Cette situation peut conduire au mieux à une absence de synergie des actions engagées, au pire à la conduite de politiques aux objectifs contradictoires sur le même territoire.

Pour atteindre les objectifs d'une meilleure gouvernance et surtout d'une efficacité accrue de l'action publique, il est essentiel de favoriser l'articulation des actions du DOCOB avec les actions et programmes prévus par les autres politiques publiques actives, tant sur le périmètre du site N2000, qu'en lien avec des sites N2000 adjacents. Cela peut se traduire par le partage des informations, une clarification des rôles et actions portées par chaque structure, mais aussi une mutualisation des actions sur les 3 sites Natura 2000, qui couvrent quasiment l'intégralité de la zone littorale et une partie de la zone côtière de Plérin à Dinard.

Description des sous-actions

➤ GOUV2.1 – Accompagnement des dossiers de demande d'autorisation et information sur les enjeux de conservation

- Optimisation de la gouvernance de la compétence espaces naturels sur le territoire

Une mutualisation des moyens humains et techniques serait à envisager afin d'optimiser le fonctionnement de la gestion des espaces naturels à l'échelle du site Natura 2000.

- Renforcement des partenariats avec la création d'une commission de gestion des espaces naturels

La commission de gestion des espaces naturels du Cap d'Erquy – Cap Fréhel pourrait regrouper l'ensemble des partenaires qui réalisent des actions en lien avec les espaces naturels sur le site Cap d'Erquy – Cap Fréhel.

- Renforcement des partenariats avec les opérateurs des sites Natura 2000 voisins (Baie de Saint-Brieuc Est, et Baie de Lancieux, Baie de l'Arguenon, Archipel de Saint Malo et Dinard/Iles de la Colombière, de la Nellière et des Haches) et d'autres sites aux enjeux et problématiques proches (Cap Sizun).

En raison de leur proximité géographique et écologique, les sites Natura 2000 voisins ont des enjeux écologiques et des problématiques similaires. Un rapprochement avec ces sites voisins serait intéressant afin d'appréhender les problématiques émergentes et développer des synergies de gestion.

De même, certains sites Natura 2000 plus distants géographiquement ont néanmoins des enjeux écologiques et des modes de fonctionnement très similaires (Cap Sizun).

➤ GOUV2.2 – Prise en compte du site Natura 2000 au sein des autres politiques publiques et information sur les enjeux de conservation.

Participation réciproque des opérateurs du site N2000 et des membres du COPIL aux instances de gouvernance des politiques publiques concernant les enjeux du site N2000, telles que les instances de gestion des Espaces Naturels Sensibles, des sites du Conservatoire du littoral, du Parc naturel régional de la Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude, mais aussi les commissions locales de l'eau en charge des SAGE elles-mêmes associées à des EPCI (impliquées dans la mise en œuvre du contrat territorial de bassin). Cette participation permettra de relayer les besoins, enjeux et objectifs liés à Natura 2000 afin qu'ils soient intégrés dans les politiques publiques concernées.

Veiller également à l'intégration des enjeux liés au site Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux (SCOT, PLU, etc.), tout en limitant les principales pressions liées au développement de l'urbanisation et de la population (artificialisation, déchets, qualité des eaux...) (cf. DOCOBVOL I).

Intégration de préconisations dans le plan POLMAR pour limiter l'impact des opérations de nettoyage sur les enjeux de conservation.

➤ **GOUV2.3 – Développement d’actions mutualisées.**

- Favoriser la réalisation d’actions à l’échelle des sites Natura 2000 voisins incitant les opérateurs N2000 concernés à collaborer lors de réponses à des appels à projets. La mutualisation des moyens et le partage des outils utiles aux interventions que ce soit pour le développement des actions techniques, la communication, les suivis et la connaissance sera un gage d’efficacité et d’économie mais aussi un moyen de mobiliser les élus des trois sites sur des actions partagées.
- Coopération via les réseaux de gestionnaires et projets mutualisés. Participation aux réunions organisées par ces réseaux afin de prendre connaissance des actualités et des expériences des autres animateurs / gestionnaires, valoriser les retours d’expériences vécus sur le site N2000, ou encore répondre à des enquêtes régionales et nationales.

Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d’ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
GOUV2.1	- Opérateurs locaux : OFB, Syndicat mixte du Grand Site de France Cap d’Erquy – Cap Fréhel.	- DDTM 22, DREAL Bretagne,
GOUV2.2		- DIRM NAMO,
GOUV2.3		- Communes, - Dinan Agglomération, Lamballe Terre & Mer, - CDL - CD22 - ACMN2000 Bretagne - ABB

Indicateurs de réalisation

- Nombre de rencontres et d’échanges
- Taux de réalisation
- Temps affecté à la mesure

Références

Rapport Final Marahgouv : Caractériser, améliorer, suivre et évaluer la gouvernance des sites Natura 2000 en mer. Recommandation de mesure n°1 et n°3.
<https://fr.calameo.com/ofbiodiversite/read/003502948aa28417524b5>